



Direction des Monuments et des Sites / Le suivi de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Isabelle Leroy

Les Midis de l'AATL

9 octobre 2012





Le rôle de la Direction des Monuments et des Sites dans le suivi de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 (Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO)



Ratification par la Belgique en 1996

Mise en œuvre de la Convention

Champs d'action :

Politique générale

Inventaire – Protection - Identification des biens (culturels immobiliers et naturels) - Sensibilisation et éducation

Actions Spécifiques: Soumission de biens sur la Liste Indicative .
Inscription de biens sur la sur la Liste du Patrimoine mondial.
Gestion, suivi des biens inscrits (Rapport Périodique/ Suivi réactif)
Placement d'un bien sur la Liste du Patrimoine en péril.

Suivi des décisions et travaux du Comité - Assurer au plan régional le suivi des décisions du Comité

Depuis 1998 :

- Participation aux Assemblées générales des Etats Parties et aux réunions du Comité du Patrimoine mondial, actuellement en qualité d'Observateur.
- Participation active de la DMS aux réunions de travail organisées par le Centre du Patrimoine mondial et aux réunions interrégionales de concertation (entre experts) et de coordination multilatérales (niveau fédéral).



La Liste du patrimoine mondial comprend 962 biens dont la valeur universelle exceptionnelle a été reconnue par le Comité du Patrimoine mondial.



The screenshot shows the UNESCO World Heritage website interface. At the top, there are navigation tabs for 'Éducation', 'Sciences naturelles', 'Sciences sociales et humaines', 'Culture', and 'Communication et information'. The main header features the UNESCO logo and the text 'Patrimoine Mondial'. Below this, there is a search bar and a navigation menu with options like 'Actualités', 'La Liste', 'Le patrimoine mondial', 'Activités', 'Publications', 'Participer', and 'Outils pratiques'. The main content area is titled 'Liste du patrimoine mondial' and includes a search box, a map of the world, and a list of sites. The text states: 'La Liste du patrimoine mondial comporte 890 biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette Liste comprend 689 biens culturels, 176 naturels et 25 mixtes répartis dans 148 Etats parties. Depuis avril 2009, 186 Etats parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial.' The list includes sites from Afghanistan (Minaret and vestiges archéologiques de Djam, Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan) and Africa (Parc de la zone humide d'Isimangaliso, Robben Island, Sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs, uKhahlamba / Parc du Drakensberg, Paysage culturel de Mapungubwe, Aires protégées de la Région florale du Cap, Dôme de Vredefort, Paysage culturel et botanique du Richtersveld). The word 'Albanie' is partially visible at the bottom.

La Liste compte 745 biens culturels, 188 biens naturels et 29 biens mixtes, provenant de 157 Etats-Parties.

En mars 2012, 189 Etats-Parties avaient ratifié la Convention du Patrimoine mondial.

La Convention fête cette année ses 40 ans.

<http://whc.unesco.org>



Convention du patrimoine mondial





Processus d'inscription

Processus en deux phases

1. Soumission des listes indicatives (1996, 1998, 2007)
2. Soumission de dossiers d'inscription (avec évaluation ICOMOS et/ou IUCN)



M & G Therin-Weise © M & G Therin-Weise




Suivant les décisions du Gouvernement,
la DMS est chargée de la **préparation et de la soumission des dossiers d'inscription** :

- Grand-Place de Bruxelles (1996-1998),
- Habitations majeures de V. Horta (1998-2000),
- Palais Stoclet (2007-2009)

-Dossier en en préparation : le Palais de Justice

<http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/state=be>



 **Etat partie : Belgique**
Dernière révision : 2011
Records: 16 Bien(s)



Biens soumis à la Liste indicative (16)

[Le noyau historique médiéval ou la 'Cuve' de Gand, et les deux abbayes qui sont à son origine \(2002\)](#)

[Noyau historique d'Antwerpen -Anvers- de l'Escaut aux anciens remparts de vers 1250 \(2002\)](#)

[Lieux de mémoire et monuments de la Grande Guerre : le Westhoek et Régions voisines \(2002\)](#)

[Leuven/Louvain, bâtiments universitaires, l'héritage de six siècles au sein du centre historique \(2002\)](#)

[Maison Guiette, Populierenlaan 32, Antwerpen \(2005\)](#)

[Les passages de Bruxelles / Les Galeries Royales Saint-Hubert \(2008\)](#)

[L'œuvre architecturale d'Henry van de Velde \(2008\)](#)

[Le Palais de Justice de Bruxelles \(2008\)](#)

[Le plateau des Hautes-Fagnes \(2008\)](#)

[Le tronçon Bavay-Tongres de la chaussée romaine Boulogne-Cologne située sur le territoire de la Région wallonne \(2008\)](#)

[L'ensemble thermal de Spa : de la cure mondaine à la villégiature de prestige \(2008\)](#)

[Le palais de Princes Evêques de Liège \(2008\)](#)

[Le champ de bataille de Waterloo, la fin de l'épopée napoléonienne \(2008\)](#)

[Le Panorama de la Bataille de Waterloo, exemple particulièrement significatif de « Phénomène de Panoramas » \(2008\)](#)

[Les citadelles mosanes \(2008\)](#)

[Hoge Kempen Rural - Industrial Transition Landscape \(2011\)](#)



Les biens inscrits sur la liste indicative 2007-2008



Les passages de Bruxelles
Les galeries royales Saint-Hubert



FORMAT POUR LA SOUMISSION D'UNE LISTE INDICATIVE



ETAT PARTIE : Belgique DATE DE SOUMISSION : mars 2008

**Formulaire préparé par : La Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale**

- Direction : Monsieur Patrick Crahay Courriel : pcrahay@mrbc.irisnet.be
- Point focal : Madame Isabelle Leroy Courriel : ileroy@mrbc.irisnet.be
- Adresse : 80 rue du Progrès
CCN 7e étage Fax : ++32(2) 204 15 22
1035 Bruxelles
- Institution : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Téléphone : ++32 (2) 204 29 66
point focal ++32 (2) 204 24 50

■ **Nom du bien : LES PASSAGES DE BRUXELLES / Les Galeries Royales Saint-Hubert**

■ **Adresse du bien :** Galeries Royales Saint-Hubert - Galerie du Roi et de la Reine de 1 à 31 et de 2 à 38 à 1000 Bruxelles.

■ **Etat, Province ou Région : Belgique - Région Bruxelles-Capitale**

■ **Latitude et longitude, ou coordonnées UTM : long.** 4° 21' 13", **lat.** 50°50'54", Lambert 072, centroïde $x = 149.029 / y = 170.822$, UTM-zone 31

■ **DESCRIPTION :**

- Les Galeries Royales Saint-Hubert sont les premières galeries commerciales véritablement monumentales construites au XIXe siècle. Edifiées en 1847, non loin de la Grand-Place de Bruxelles, elles reflètent la prospérité et l'ambition du nouvel état belge sous le règne du roi Léopold 1er. Leur programme révolutionne le type architectural du passage tel qu'il s'était développé depuis le début du siècle selon le modèle parisien, et lui insuffle une nouvelle dimension. Son architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880), l'un des plus importants représentants du style néoclassique en Belgique, s'inspire à la fois de la Renaissance italienne et de la technologie moderne du fer et du verre pour créer une rue couverte aux allures de « crystal palace » qui s'adapte parfaitement au paysage urbain.
- Le projet de réaliser un passage à Bruxelles naît dix ans plus tôt, en 1837, dans le contexte prospère de l'essor industriel du jeune Etat de 1830. Bruxelles connaît alors une forte poussée démographique et le clivage social issu de la révolution industrielle se concrétise dans le tissu urbain : la bourgeoisie s'installe dans les faubourgs sud et est de Bruxelles, la classe ouvrière dans les faubourgs nord et au centre-ville. Pourtant, dans un quartier proche de la Grand-Place (entre la rue Montagne de la Cour, le Marché-aux-Herbes et la rue des Fripiers) apparaissent des petits commerces de luxe, qui jouxtent les ruelles étroites et impasses où vivent les ouvriers. C'est précisément là que vont prendre place les galeries royales Saint-Hubert, dans l'axe d'une petite artère médiévale qualifiée de « misérable », la rue Saint-Hubert, où pour l'occasion sont démolies 49 maisons. Les enjeux du projet sont importants : assainir et moderniser le centre-ville, créer un lien entre le haut et le bas de la ville, dynamiser le commerce, créer une promenade luxueuse pour la bourgeoisie où elle puisse trouver magasins et lieux de plaisirs, cabarets et théâtres, atouts nécessaires à une capitale. L'argument du rôle international de Bruxelles comme étape dans une Europe où le réseau de chemin de fer est un modèle du genre est également mis en avant par les initiateurs du projet.
- Vu ces enjeux et les expropriations nécessaires, le projet est soutenu par les pouvoirs publics à travers la création, en 1845, de la « Société anonyme des Galeries Saint-Hubert » dont les actions sont vendues à des investisseurs privés après avoir été garanties d'un intérêt minimum par les autorités. Ce montage financier astucieux est un succès et les galeries sont construites en un temps record de 18 mois.



LES PASSAGES DE BRUXELLES / Les Galeries Royales Saint-Hubert

- Jean-Pierre Cluysenaar imagine une succession de deux vastes nefs, appelées galerie du roi et galerie de la reine, chacune large de 8,30 mètres, totalisant 213 mètres de long, recouvertes d'une verrière à structure métallique continue située à 18 m de hauteur. Les galeries s'articulent par un péristyle à leur croisement avec la rue des Bouchers où elles forment un angle obtus. L'ensemble forme une large rue couverte, au sol en pierre bleue, bordée d'immeubles de trois niveaux dont les façades qui se succèdent à un rythme serré sont traitées comme des façades-écran. Le style évoque la renaissance italienne, avec arcades au rez-de-chaussée, baies serliennes et sculptures allégoriques (ronde-bosse, bas-relief et bustes) intégrées à l'architecture. Les façades enduites sont colorées (rose et ocre) et ornées de panneaux de faux-marbres. L'ordre toscan règne au rez-de-chaussée, l'ordre ionique au 2^e niveau, le 3^e niveau étant scandé de pilastres sans chapiteaux sur lesquels repose la corniche qui supporte directement la verrière. Au-dessus de la verrière, un 4^eme niveau sous combles abrite des appartements. La verrière est une structure métallique autoportante faite d'arcs en plein cintre d'un seul tenant sur lesquels reposent près de 16500 carreaux de verre disposés en écailles de poissons afin de permettre une bonne ventilation.

Le passage des Galeries connaît d'emblée un réel succès et devient le lieu de rendez-vous et de flânerie préféré des bruxellois et des touristes, à toutes heures du jour et de la nuit. Avec son théâtre, son cabaret, son cinéma, ses 70 magasins, cafés et restaurants, ses appartements, ateliers d'artistes et bureaux aux étages, le passage des Galeries Saint-Hubert est une entité urbaine cohérente et prestigieuse, une ville dans la ville, unique au monde par la richesse de son programme et la qualité de son architecture.

- **Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle** : (Identification préliminaire des valeurs du bien qui mérite inscription sur la Liste du patrimoine mondial)

- « **Les Galeries Royales Saint-Hubert témoignent d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages** » (ii)

La formule des « passages » constitue une typologie architecturale caractéristique du XIX^e siècle, qui connaît rapidement une évolution considérable. Avec l'essor du commerce, les premiers passages couverts voient le jour à Paris tel que le passage des Panoramas (1800) ou le passage Delorme (1808) recouvert d'une verrière continue. La Galerie d'Orléans à Paris, au Palais Royal, construite par l'architecte Pierre-François-Léonard Fontaine (1762-1853) ouvre véritablement la voie aux somptueuses promenades vitrées du XIX^e siècle. Ces galeries abritent des magasins mais aussi des lieux de plaisirs et de mondanités. Libres d'accès, elles demeurent néanmoins des initiatives privées dont les répercussions sont locales.

Les Galeries Royales Saint-Hubert à Bruxelles sont les premières galeries couvertes à avoir été créées par une volonté politique et réalisées avec les garanties financières et le soutien des autorités. Elles figurent comme les premières galeries couvertes réellement publiques d'Europe. Datant du milieu du siècle et se situant entre le classicisme finissant et le début de l'Eclectisme, les Galeries Saint-Hubert constituent le lien entre les passages parisiens et londoniens - objets de la spéculation privée - et ceux des grandes villes européennes où s'équilibrent intérêts publics et spéculation privée.

L'architecte Cluysenaar s'inspire directement de la Galerie d'Orléans à Paris, dont les dimensions étaient considérables pour l'époque (1828) : 65 m. de long et 8,50 m. de large. Il reprend l'ampleur, le profil et la structure de la verrière en plein cintre divisée au milieu par un lanterneau surélevé pour la ventilation; il reproduit à Bruxelles le motif des arcades en plein cintre réunissant le rez-de-chaussée et l'entresol des boutiques. La structure de la verrière de la galerie d'Orléans sera aussi copiée à Hambourg (Sillem's Bazar, 1842-45, démoli) et à La Haye (De Passage, 1885), tandis que le motif d'arcades entre le rez-de-chaussée et l'entresol se retrouve à la galerie Bordelaise édifée entre 1831 et 1834 à Bordeaux.

Les dimensions des Galeries Royales Saint-Hubert et leur caractère monumental en font un modèle typologique qui sera imité par la suite : la Galleria Vittorio Emanuele II à Milan réalisée en 1867 par l'architecte G. Mengoni est directement inspirée par le modèle bruxellois, suite au séjour de Mengoni à Bruxelles et à sa rencontre avec Jean-Pierre Cluysenaar.

- « **Les Galeries Royales Saint-Hubert offrent un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine** » (iv)

Le passage des Galeries Royales Saint-Hubert exprime la nouvelle réalité d'une société capitaliste issue de la révolution industrielle. Implantée au centre d'un îlot médiéval, il marque par ses dimensions et son luxe le triomphe d'un nouvel ordre social. Son développement va de pair avec le début du commerce moderne et l'essor de la bourgeoisie qui voue un véritable culte aux produits de consommation. Faire du « shopping » devient un « must » et les passages couverts se multiplient au cours du siècle dans toutes les villes industrielles.

Le passage des Galeries Saint-Hubert à Bruxelles n'est pas uniquement un lieu de commerce, sa fonction est celle d'une rue animée où les gens habitent, travaillent, se déplacent et se délassent. Le lieu mêle de façon spectaculaire deux concepts : celui de l'artère publique et de l'espace commercial. Cette rue bordée de façades de trois niveaux est une copie conforme de la rue bruxelloise, mais recouverte d'une verrière qui vient se placer au-dessus des corniches des maisons. Il fut longtemps surnommé « le parapluie de Bruxelles ». Il s'en dégage une ambiguïté, l'intérieur donnant l'illusion de l'extérieur. Cette scénographie est complétée par le choix d'un vocabulaire historiciste qui s'affronte avec la modernité des matériaux et des techniques mises en œuvre dans la verrière en berceau, dont l'ampleur, la pureté des formes et la légèreté confère à l'espace une qualité unique et une luminosité particulière.



PASSAGES DE BRUXELLES / Les Galeries Royales Saint-Hubert

■ Critères considérés comme étant remplis: culturels

- (i) (ii) X (iii) (iv) X (v) (vi) (vii) (viii) (ix) (x) .

■ Déclarations d'authenticité et/ou d'intégrité :

■ **Respect de la Condition juridique** : Le bien bénéficie d'une protection juridique garantissant sa conservation. Les Galeries Royales Saint-Hubert sont classées comme monument par arrêté royal du 19 novembre 1986. Le Théâtre du Vaudeville et le Cinéma des Galeries abrités dans le complexe font également l'objet de mesures de protection particulières. Le bien se trouve déjà dans la zone tampon de la Grand-Place inscrite au patrimoine mondial.

■ **Les galeries royales Saint-Hubert répondent au critère d'authenticité.**

■ Aucune transformation significative n'a altéré la cohérence des façades d'origine, à l'exception des modifications apportées aux devantures qui furent légèrement adaptées aux nouveaux commerces en fonction des vitrines et portes d'entrée nécessaires. Les appartements et lieux culturels ont subi des transformations ponctuelles. Les galeries ont été restaurées de manière approfondie en 1997, à l'occasion des 150 ans des galeries. Sur base d'études stratigraphiques, la polychromie originale a été restituée à l'ensemble dans l'esprit d'origine.

■ Les Galeries Royales Saint-Hubert remplissent aujourd'hui leur fonction d'origine, à la fois sociale, urbanistique, économique et culturelle. Les commerces de luxe y côtoient toujours cabarets, restaurants, théâtres et appartements privés.

■ **Comparaison avec des biens similaires :**

■ Le passage couvert a été inventé à Paris, la première fois dans les jardins du Palais Royal à la fin du XVIIIe siècle avec les Galeries de Bois. Cette typologie des galeries couvertes dédiées au commerce, qui se multiplie partout en Europe, reste un pur vestige du XIXe siècle. Les Galeries Royales Saint-Hubert à Bruxelles marquent un jalon dans l'histoire internationale de cette typologie, qui depuis les passages parisiens du début du siècle mène à la grande Galleria Vittorio Emanuele II à Milan (1867) où le passage atteint la dimension d'une cathédrale et s'émancipe totalement des exemples parisiens. À Bruxelles comme à Milan, le message est politique : les galeries célèbrent l'unification nationale et la ville en est le maître d'œuvre.

■ Les rapides progrès de l'industrie favorisent ensuite le gigantisme, à l'instar des galeries d'expositions universelles. Les Galeries commerciales de Moscou (1888-1893), celles de la galerie Umberto Ier de Naples (1887-1891) ou la Cleveland Arcade à Cleveland (1890) marquent l'apogée de ce type d'architecture, où peu à peu le programme se réduit au commerce pur et perd sa multi-fonctionnalité.

■ L'architecture commerciale urbaine du XIXe n'est pratiquement pas représentée sur la liste du patrimoine mondial, hormis dans un contexte portuaire. Si le concept de la galerie commerciale comme lieu d'exposition, de découverte et d'échange trouve son origine dans les halles du moyen-âge et les souks orientaux, il s'en différencie par son modèle architectural unique et par le fait que sa dynamique reste vivante aujourd'hui.

■ S'agissant d'un modèle urbain répandu en Europe et dans le monde, la soumission des Galeries Royales Saint-Hubert est envisagée dans le cadre d'une inscription sérielle transnationale. Une sélection des passages du XIXe siècle les plus représentatifs dans le monde est à effectuer en collaboration avec des villes comme Paris, Bordeaux, Naples, Milan, Moscou, Prague, Budapest... Leur histoire se rejoignent pour constituer un riche panorama de notre civilisation occidentale. Leur inscription sur la liste de l'UNESCO serait une opportunité pour organiser une dynamique internationale d'échanges, d'expositions, afin que ce patrimoine commun puisse relier les différentes cultures.

■ Attirer le regard vers ce patrimoine et le valoriser permettrait d'atténuer les menaces qui continuent à peser sur les passages couverts suite à l'évolution urbaine et aux difficultés que connaissent les commerces de détail. Le maintien de ces lieux de flânerie et de divertissement au centre des villes modernes est une garantie de qualité pour la vie de ses habitants.

■ EXTRAIT DE LA BIBLIOGRAPHIE :

■ Geist Johann Friedrich, *Le passage, un type architectural du XIXe siècle*, traduit de l'allemand par Josianne Brausch, Mardaga, Liège, 1898 (éd. allemande Prestel-Verlag, München, 1979).

■ Willaumez Marie-France, *Les passages galeries du XIXe siècle à Bruxelles*, éd. Ministère de la Communauté française, Imp. Rossel, Bruxelles, 1983.

■ Service des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale, *Galeries Saint-Hubert, histoire et restaurations*, éd. Sikkens, Bruxelles, 1998.

■ De Moncan Patrice, *Les passages couverts de Paris*, Les Editions du Mécène, Paris, 1995.

Liste indicative



(Copyright Chr. Bastin / J. Evrard MEBC)

Le Bloemenwerf
L'œuvre d'Henri Van de Velde



(Copyright Chr. Bastin / J. Evrard MRBC)



Liste indicative



Le Palais de Justice de Bruxelles



Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial

11 biens culturels

[Beffrois de Belgique et de France \(1999\)](#)

[Béguinages flamands \(1998\)](#)

[Cathédrale Notre-Dame de Tournai \(2000\)](#)

[Complexe Maison-Ateliers-Musée Plantin-Moretus \(2005\)](#)

[Habitations majeures de l'architecte Victor Horta \(Bruxelles\) \(2000\)](#)

[La Grand-Place de Bruxelles \(1998\)](#)

[Le centre historique de Bruges \(2000\)](#)

[Les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Roeulx \(Hainaut\) \(1998\)](#)

[Minières néolithiques de silex de Spiennes \(Mons\) \(2000\)](#)

[Palais Stoclet \(2009\)](#)

[Sites miniers majeurs de Wallonie \(2012\)](#)

The screenshot shows the UNESCO World Heritage website for Belgium. The page is in French and features a navigation menu at the top with categories like 'Éducation', 'Sciences naturelles', 'Sciences sociales et humaines', 'Culture', and 'Communication et information'. The main content area is titled 'Le patrimoine mondial' and includes a search bar, a list of navigation tabs (Actualités, La Liste, Le patrimoine mondial, Activités, Publications, Participer, Outils pratiques), and a sidebar with links to 'La Convention', 'Le Comité', 'L'assemblée générale', 'Réunions Statutaires', 'Les Etats Parties', 'Le Centre', 'Les Organisations consultatives', 'Fonds', and 'Rapports et suivi'. The main content area displays the date of ratification of the Convention (mercredi 24 juillet 1996) and a list of cultural heritage sites in Belgium, including Beffrois de Belgique et de France (1999), Béguinages flamands (1998), Cathédrale Notre-Dame de Tournai (2000), Complexe Maison-Ateliers-Musée Plantin-Moretus (2005), Habitations majeures de l'architecte Victor Horta (Bruxelles) (2000), La Grand-Place de Bruxelles (1998), Le centre historique de Bruges (2000), Les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Roeulx (Hainaut) (1998), Minières néolithiques de silex de Spiennes (Mons) (2000), and Palais Stoclet (2009). The page also includes a section for 'Mandats au Comité du patrimoine mondial' (1999 - 2003) and 'Biens soumis à la Liste indicative'.

Le Palais Stoclet



<http://whc.unesco.org/fr/list/1298/documents/>





Le rôle de la Direction des Monuments et des Sites dans le suivi de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO



Suivi : Extrait des Orientations art. 112 et 113.

Une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large. De plus, dans le contexte de la mise en œuvre de la *Convention*, le Comité du patrimoine mondial a établi un processus de suivi réactif et un processus de soumission de rapports périodiques.

Rapport Périodique (2005 – 2008), (2012-2015) faisant le bilan sur la Mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial en Belgique et relatif à l'Etat de Conservation des biens inscrits

Participation au Plan d'action européen faisant suite au Rapport Périodique 2005 (Révision des listes indicatives, inventaire rétrospectif, projet de déclaration de **Valeur Universelle Exceptionnelle** pour les anciennes inscriptions, mise en place de **Plans de gestion** pour les anciennes inscriptions...) Définition d'indices permettant d'évaluer l'Etat et la Conservation et le maintien de la Valeur.



Le rôle de la Direction des Monuments et des Sites dans le suivi de la Convention du Patrimoine mondial



Travaux :

- Suivi des travaux aux biens inscrits
- Commande d'études / Etats de références
- Subsidés

Protection :

- Classements complémentaires
- Surveillance des zones tampons

Communication :

- Actions de sensibilisation (brochures, expositions, articles...)
- Création d'un groupe de travail UNESCO au sein de la DMS pour favoriser l'échange des informations.





Suivi des travaux de restauration aux biens du Patrimoine Mondial



Quelques dossiers récents ou en cours d'instruction:

Grand-Place :

Mise en valeur par l'éclairage, le son et la lumière, en cours de réalisation, inauguration de l'éclairage de l'Hôtel de Ville en oct. 2012.

Restauration des façades de nos 20 à 28 (le Cerf, Joseph et Anne, la Maison des Tailleurs, le Pigeon et Aux Armes de Brabant), fin de réalisation, inauguration en sept. 2012.

Installation d'un Hard Rock café au n° 12A (Le Roi de Bavière).

Démolition partielle d'une annexe arrière, nos 13 et 14 (la Renommée et l'Ermitage), demande de permis en cours d'instruction.

Remplacement des menuiseries du rez-de-chaussée, n°20 (le Cerf), demande de permis en cours d'instruction.

Installation de caméras de surveillance sur les façades de l'Hôtel de Ville et du n° 6 (le Cornet), demandes de permis en cours d'instruction.

Amélioration des performances énergétiques des châssis de l'Hôtel de Ville, étude préalable.

Restauration de la statue Saint Nicolas, n°7 (Le Renard), étude préalable.

Restauration du Monument à Everard 't Serclaes, étude préalable.





Habitations de Victor Horta :

- Hôtel Van Eetvelde : reconstitution des tentures murales, étude des structures de la rotonde et de ses finitions.
- Maison Horta: Dernière phase du plan directeur - Restauration des espaces de service de la maison (cuisine cave, escalier de service..).
- Création d'un Centre pour visiteur dans la maison voisine
- Hôtel Solvay: Restauration des façades des écuries (terminé)

Palais Stoclet :

- Restauration des menuiseries extérieures, restauration des grilles. restauration des façades, restauration de la rotonde et des pergolas du parc. Installation de prévention incendie.
- Etudes préliminaires à la restauration des sculptures, des plaques de marbres de la façade, des éléments en pierre du jardin, des pergolas, de la frise de la chambre des enfants...

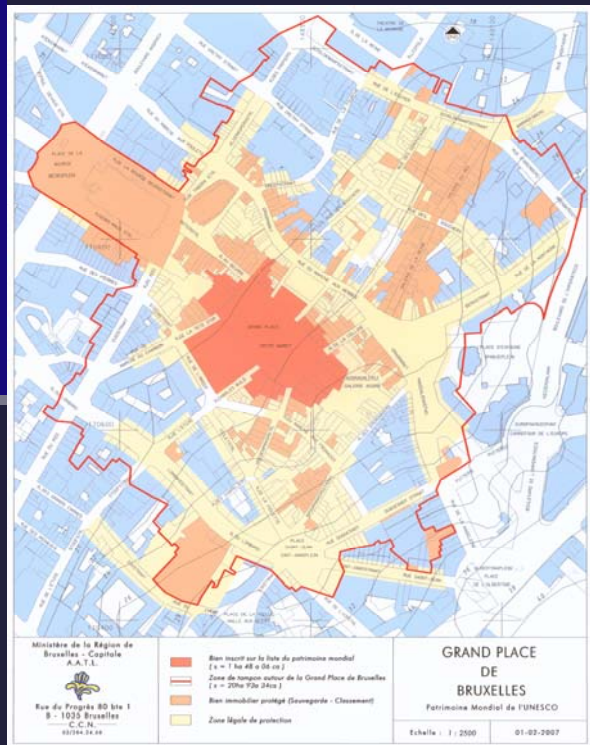


Gestion des zones tampons

Extrait des Orientations.



Art. 104: Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. L'espace constituant la zone tampon doit être déterminé au cas par cas par des mécanismes appropriés. Des détails concernant l'étendue, les caractéristiques et les usages autorisés de la zone tampon, ainsi qu'une carte indiquant ses délimitations exactes, doivent être fournis dans le dossier de proposition d'inscription.

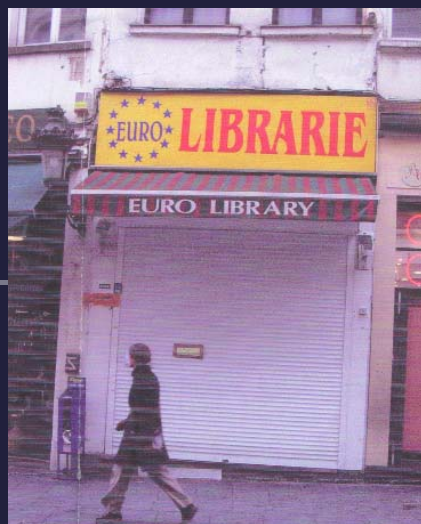


- Repérage automatique par l'AATL de tous les permis d'urbanisme situés dans les zones tampons
- Surveillance accrue des zones dans le cadre des commissions de Concertation
- Respect des Orientations – Envoi à l'UNESCO et ICOMOS de dossiers problématiques (extension des galeries Agora, projet de construction face au Musée Horta, extension du Musée Horta, renouvellement des voiries pavées dans la zone tampon)
- Transcription des zones tampons UNESCO en zones de protection et dans le COBAT (toujours en cours)
- Campagne de protection des biens remarquables situés dans les zones (en particulier pour la Grand-Place environ 160 biens protégés depuis l'inscription)
- Coopération accrue avec la Ville de Bruxelles pour le suivi des infractions / Projet devantures



**Surveillance régulière des zones / Prises de vues/
Suivi des infractions
Identification des « menaces pesant sur les biens »**





Rue marché aux herbes 30 : état infractionnel, projet et remise en état.



Surveillance régulière des zones / Prises de vues/ Suivi des infractions



Plan de Gestion



Extrait des Orientations

Art 108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

Art 109 Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

Plan de Gestion du Palais Stoclet

Extrait

Phase 2 Identification des travaux prioritaires 2007- 2014

- Suivant les constats et études, le **plan de gestion** a été établi en fonction des travaux prioritaires dans le respect de l'intégrité et de l'authenticité. Une attention particulière a été portée sur le phasage des travaux et les budgets de restauration.
- Poursuite des travaux d'entretien et de restauration des châssis, de l'auvent et de la porte d'entrée (2007-2008)
- Consolidation des fixations et restauration des sculptures de la tour (2007-2008)
- Mur de clôture à front de l'avenue de Tervueren . L'ensemble des pilastres en pierre bleue de la clôture à front de l'avenue de Tervueren subit des désordres. Les dégâts sont majoritairement causés par la rouille des clôtures en ferronnerie. Des travaux de restauration des pierres et des ferronneries, de mises en peintures et nettoyages sont prévus en 2008
- Restauration et remise en place de la porte de la cour, derrière les garages, donnant accès au jardin (2008)
- Travaux d'étanchéité et de conservation des murs périphériques des terrasses (2009);
- Travaux d'entretien et de restauration des pergolas sur la terrasse du premier étage au dessus des garages (2009)
- Remise en état à l'identique de la coiffe en cuivre de la souche de cheminée (2009)
- Réparation des décollements du revêtements en mosaïques de la terrasse du premier étage .
- Entretien et réparation du mobilier de jardin (2009)
- Restauration des façades (panneaux en marbre et rejointoiement) (2010-2011).
- Traitement des bourrelets moulurés des angles des façades en marbre. (2012)
- Restauration des pierres du parc et de la pergolas attenante à la loggia salle à dîner.(2013)
- Restauration de l'escalier vers le pavillon du fond du parc (2013)
- Restauration des pierres du parc (2014)





Quelques actions en cours et projets futurs



- Participation au prochain cycle de rapport périodique (2012-2015)
- Elaboration des plans de gestion pour les biens qui n'en ont pas (Maisons Horta)
- Suivi des travaux aux biens inscrits
- Mise à jour du plan de gestion du Palais Stoclet
- Renforcer la communication avec les propriétaires des biens inscrits
- Mise en œuvre des actions du Plan de Gestion Grand-Place
- Améliorer l'identification *in situ* des biens suivant les lignes directrices de la Convention de la Haye et les recommandations de l'UNESCO
- Préparation de plans d'intervention d'urgence
- Retranscription de la notion de Patrimoine mondial dans la législation bruxelloise
- Réalisation d'une publication sur le Patrimoine mondial belge en collaboration avec les partenaires des Régions et de l'Etat fédéral





Les nouveaux « plans de gestion » du Patrimoine mondial de l'UNESCO.



- Exemple de la Grand-Place de Bruxelles
- *Paula CORDEIRO Architecte - Cellule patrimoine historique du Département Urbanisme - Ville de Bruxelles)*

